



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2018**

N° DEL 2018.03.21/052

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : TRAVAUX 4

Objet : Remplacement de l'éclairage de la patinoire municipale - Demande de subventions.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

Étaient représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny;
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
MUHLACH Catherine pouvoir à Marc BREUIL;
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

**Nombre de suffrages
exprimés :** 30

Absents excusés :

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

La patinoire municipale, couverte en 1978 et rénovée en 2000, est équipée de projecteurs à iodure métallique pour son éclairage.

Celui-ci a été conçu pour répondre aux exigences des fédérations françaises de hockey sur glace et de sports de glace (patinage), à savoir 400 lux pour les entraînements, 800 lux pour les compétitions courantes et 1200 lux pour les compétitions de premier plan.

L'installation existante comprend 42 projecteurs de 1000 W et 6 projecteurs de 500 W, totalisant une puissance installée de 45 kW.

Afin de diminuer les consommations électriques de la patinoire, il est envisagé de remplacer ces projecteurs par des projecteurs à LED. L'installation projetée serait constituée de 12 projecteurs de 600 W, 30 projecteurs de 450 W et 4 projecteurs de 80 W ; soit une puissance totale de 21 kW.

La puissance étant divisée par deux pour un éclairage identique, les économies d'énergie attendues sont de l'ordre de 50%.

De plus, la maintenance sera facilitée car les ampoules à iodure métallique ont une durée de vie de 8 000 h quand les lampes LED peuvent durer 50 000 h en moyenne.

Le montant de ces travaux est estimé à 45 000 euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Département (20%)	9 000 €
EDSB (10%)	4 500 €
Autofinancement (70%)	31 500 €
Total	45 000 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM